

# **NOUVELLE POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA RÉGION - ORIENTATIONS 2024**

**Réunion Départementale**

- 1- LE CONTEXTE**
- 2- LES ORIENTATIONS 2024**
- 3- LE NOUVEAU FONCTIONNEMENT**
- 4- LES CONDITIONS DE REUSSITE**
- 5- LA MISE EN ŒUVRE CONCRETE**
- 6- LA PLATEFORME NOS EMPLOIS.FR**



# 1- LE CONTEXTE

# 1 – LE CONTEXTE



- **Un chômage faible** : 5,6 % de la population active. Il est inférieur de 1,2 points au taux métropolitain (6,9 %).

- **La baisse du nombre de demandeurs d'emploi n'impose plus de maintenir un nombre de places élevé.** L'expérience du PACTE sur 2019 et 2022 a montré qu'une ambition trop importante conduit à ce que les places ouvertes ne trouvent pas leur public (Seulement 72% des places ouvertes en 2022 pour les demandeurs d'emploi ont été pourvues).

- Les **difficultés de recrutement des employeurs sont croissantes.**

- Nous constatons que la **moitié des demandeurs d'emploi travaillent** régulièrement, parvenant à enchaîner CDD et intérim, sans formation ni accompagnement soutenu.

- En revanche, **l'autre moitié des demandeurs d'emploi est éloignée de l'emploi** et cumulent des freins importants tant à l'entrée en formation qu'en emploi (absence de moyens de mobilité, chômage de longue durée, handicap, âge élevé, absence de qualification, etc.). **Il n'y a plus de personnes directement formables**



C'est sur ce « noyau dur » du chômage que **nos efforts doivent porter**



## 2- LES ORIENTATIONS

## 2 – LES ORIENTATIONS 2024

- Transformer VISA Métiers et ACCES Emploi en un seul et même dispositif « 1 emploi = 1 formation » répondant de manière souple et réactive aux besoins locaux des employeurs, en déployant avec eux des formations « sur mesure » « 1 emploi = 1 formation »



**OBJECTIFS** : un socle minimal de formations VISA Métiers  
une majorité de « 1 emploi = 1 formation »

- La volonté est d'assouplir le cadre de fonctionnement de nos marchés de formation pour répondre aux besoins des entreprises
- Et de rendre possible les **innovations pédagogiques** que vous proposerez



Le mot d'ordre : **INNOVER** et **EXPERIMENTER**



- **Maintenir PREPA** : une offre de formation nécessaire à l'acquisition des savoirs de base et la préparation du projet professionnel (que les employeurs ne peuvent pas assumer ) puisqu'il s'agit d'une obligation légale de la Région, pour les demandeurs d'emploi les plus en difficulté (ex : actions de lutte contre l'illettrisme, et l'illectronisme...);



**OBJECTIF** : Tout est possible en termes de contenus, il faut **s'adapter aux besoins des publics** et s'autoriser à **s'écarter des parcours types** définis dans le cahier des charges

- ✓ Des sessions proposant uniquement des compétences clés ou d'autres de façon modularisée
- ✓ S'adapter au niveau des stagiaires pour leur permettre d'accéder au niveau d'entrée en emploi ou en formation

**un partage de la commande entre PREPA et « 1 emploi = 1 formation »**

# LES ATTENDUS :



- ▶ Mieux répondre aux **besoins des employeurs** ;
- ▶ **Donner le pouvoir d'agir** aux **partenaires** de la Région sur la commande de formation (elle devient la vôtre) et nous sommes à votre service ;



- ▶ Augmenter significativement **le placement en emploi** aujourd'hui **de 76%** sur les dispositifs de formation qualifiantes et d'adaptation à l'emploi.

# « SOUTENIR L'ENTREPRISE APPRENANTE » : une ambition du Projet de Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles 2023-2028



*« Mobiliser les entreprises apprenantes dans la politique de formation professionnelle continue des demandeurs d'emploi. A partir de leurs besoins en compétences déclarés et identifiés, il s'agit d'assurer leur implication dans la mise en œuvre des actions de formation et le recrutement à l'issue de la formation :*

- *Leur participation aux informations collectives ;*
- *Le recueil de leur avis sur les parcours de formation dans une logique d'adaptation aux besoins des publics ;*
- *Leur participation aux recrutements des stagiaires ;*
- *Leur participation aux jurys de validation des compétences ;*
- *Leur accueil des stagiaires et alternants, puis leur recrutement en sortie de formation. »*

# POUR Y PARVENIR : EXPERIMENTER EN 2024

## « 1 emploi = 1 formation » VIA L'ALTERNANCE



- ✓ Développer l'alternance pour les demandeurs d'emploi dans les secteurs qui y sont prêts en mettant en œuvre « 1 emploi = 1 formation » :

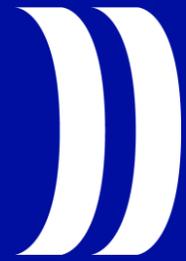
- via l'«alternance» (contrats de professionnalisation et d'apprentissage) pour des métiers et des certifications ciblées.

- ✓ Une mise en œuvre de « 1 emploi = 1 formation » en alternance par :

- un **abondement** de la Région en complément de la prise en charge **coût contrat** (NPEC) des OPCO pour adapter et compléter la formation au profil et besoin du demandeur d'emploi éloigné de l'emploi,

**et/ou**

- un soutien à l'employeur pour **financer la rémunération** du demandeur d'emploi éloigné de l'emploi de **plus de 30 ans** recruté en contrat d'alternance.



## 3- LE NOUVEAU FONCTIONNEMENT

# 3 – LE NOUVEAU FONCTIONNEMENT :

## La programmation des sessions



La Région a agréé depuis le 1er janvier 2023 plus de 100 organismes de formation (dont des CFA) pour conduire des formations certifiantes dans les secteurs en tension. Au 1er janvier 2024, nous ne vous demanderons plus de nous fournir votre programmation d'actions de formation, mais vous passerons **commande uniquement** sur des **besoins avérés d'intentions d'embauche** identifiées.



- Soit de **l'initiative de Pôle Emploi – Missions Locales – Cap Emploi - Départements / futur France Travail** (forts pour Pôle Emploi de ses 300 conseillers, 48 agences locales et des plus de 300 000 offres d'emploi captées chaque trimestre, pour les 21 missions locales avec 600 salariés, et de Cap Emploi et les services des cinq Départements), qui activera les formations nécessaires - comme c'est le cas sur ACCES Emploi.



- Soit de **l'initiative des OPCO**, qui remontent à la Région leurs besoins et font mettre en œuvre leur POEC par la Région.



- Soit de **l'initiative des organismes** de formation, qui nous apportent la preuve d'engagement d'embauche des entreprises.



- Soit de **notre propre initiative**, avec les besoins qui nous sont remontés dans les CLEFOP (animés par nos délégués territoriaux).



- Soit par **les entreprises directement** via NosEmplois.fr (à construire).

## Des sessions 1 emploi = 1 formation qui viseront



✓ **Tout type d'employeur**, sur tout secteur (privé et public).

✓ Pour des contrats de travail de type **CDI ou CDD** d'au moins **6 mois**, sur au moins **24 heures** hebdomadaire, ainsi que les **contrats en alternance** (via la «préqualification»).



✓ En priorité pour les **demandeurs d'emploi en difficulté** : de longue durée, non qualifiés (infra bac), reconnus TH, bénéficiaire du RSA, originaires des QPV, non francophones, etc. (Le "noyau dur" du chômage, objet des politiques de l'emploi).

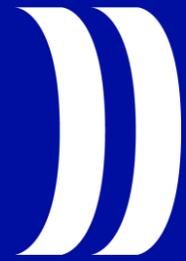


✓ L'objectif est bien **l'emploi en priorité**. Aussi, si l'employeur le demande, la formation peut ne pas être certifiante, mais **uniquement qualifiante ou professionnalisante**, et viser :

- un **seul bloc de compétences** d'une certification du Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) ;
- une certification du **Répertoire spécifique** (RS) (CACES, habilitation électrique, etc.) ou un **permis professionnel** sec ;
- des **compétences non inscrites** au RNCP ou au RS. (Répertoire Nationale des Certif professelles)



✓ La formation doit être individualisée au maximum, pour répondre aux besoins de l'employeur et du demandeur d'emploi/stagiaire. Elle peut se conduire **dans l'entreprise, à distance, en plateau technique mobile**, etc.



## 4- LES CONDITIONS DE REUSSITE

# 4 – LES CONDITIONS DE REUSSITE



Pour que « 1 emploi = 1 formation » fonctionne, il faut :



- **Que le demandeur d'emploi s'engage**, à suivre la formation et à prendre l'emploi auquel elle le prépare. Notre Charte des droits et devoirs actuellement en vigueur en a été le premier pas. Le contrat d'engagement de France Travail pourrait trouver ici à s'y employer pleinement et effectivement.
- **Que l'employeur s'engage** sur son besoin, et soit effectivement prêt à embaucher, à faire évoluer ses processus de recrutement et à faire le pari de profils différents. Il devra aider France Travail à présenter son offre, ses métiers, son environnement aux candidats. Il devra accueillir en stage pratique.
- **Que France travail s'engage** à sourcer et orienter les demandeurs d'emploi, avec une attention toute particulière, en lien avec l'employeur et lui rendant compte de la progression du sourcing.
- **Que l'EPCI s'engage**. Il pourra faciliter le déroulé de la formation (par exemple en mettant des salles à disposition) s'impliquer dans le sourcing (en communiquant auprès de la population) etc.
- **Que la Région s'engage** à être souple. Nous finançons la formation en interne, en externe, à distance, par blocs, etc. Nous nous mettons à l'écoute de l'entreprise. La formation pourrait même être financée une fois l'embauche faite (à l'image des parcours emploi tutorat et formation actuels) si l'entreprise le souhaite.

# 4 – LES CONDITIONS DE REUSSITE

## Le rôle central des organismes de formation



- Pour **s'adapter à la spécificité du public actuel** et les former à partir de là où ils en sont : **il n'y a plus de personnes "directement formables"**
  - c'est la formation qui doit s'adapter au public et non le public qui doit s'adapter à la formation



- **Être réactif** pour **ouvrir des sessions le plus rapidement possible** : le « client » n'est plus simplement la Région mais dorénavant aussi l'entreprise



- **Faire le lien avec France travail** afin de s'assurer de la présence du public et **mieux connaître ses spécificités**, s'il y a plus d'intention d'embauche que de public
- **Faire le lien avec les entreprises** pour **construire des formations à la carte**, totalement individualisée à leurs besoins

# 4 – LES CONDITIONS DE REUSSITE



- **La relation avec France TRAVAIL :**

- S'assurer de sourcer le public
- Partager et repérer les besoins d'entreprises

- **Point de vigilance :**

- Les aides individuelles à la formation (AIF) ne sont pas un mode de financement structurel alternatif qui vient se substituer à l'ex-VISA Métiers





## 5- LA MISE EN ŒUVRE CONCRETE

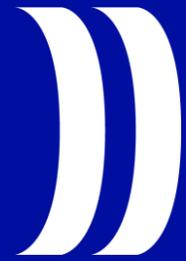
## 5 – LA MISE EN ŒUVRE CONCRETE



- Pour ouvrir une session, les organismes adressent une demande de bon de commande **via un formulaire dédié**
- Le mandataire conserve son rôle actuel, toutefois, **chacun des cotraitants peut faire une demande de bon de commande directement à la Région**. Il devra informer le mandataire du lot
- Les demandes seront étudiées **par ordre d'arrivée**
- Une cohorte de **5 stagiaires minimum**, concernée par l'intention d'embauche est nécessaire pour ouvrir une session 1 emploi = 1 formation, l'organisme peut compléter le groupe avec d'autres stagiaires
- Le partenariat peut se faire **avec une ou plusieurs entreprises** sur une même session



- ✓ La Région souhaite **accompagner les organismes** de formation dans ce nouveau fonctionnement.
  - Des propositions de formation spécifiques seront faites en 2024
  
- ✓ Une **foire aux questions** est en construction, n'hésitez pas à nous faire part de toutes vos interrogations



## 6- PLATEFORME NOSEMPLOIS.FR

# nosemplois : faciliter les mises en relation entreprises et candidats

- Pour **toutes les entreprises qui recrutent** en Pays de la Loire
- Pour toutes les personnes en recherche **d'emploi, de stage, d'alternance**

## Les + de cette plateforme

- **Matching performant** basé sur l'analyse des contenus, offres/profils, parmi les « meilleures solutions du marché »
- Services 100 % gratuits
- Equipe support et assistance en ligne
- Ergonomie, facilités d'utilisation

## Rappel des principaux services

### Côté entreprise

- Publication d'offres illimitée,
- Accès illimité à la Cvthèque,
- Page entreprise attractive
- Multidiffusion (Pôle emploi, APEC et sites privés d'emploi)
- Campagne de recrutement par CV vidéo...

### Côté candidats :

- Inscription et génération de profil avec import de CV tout format
- Création de CV attractif,
- Alertes, recherche par compétences,
- vidéo de candidature...

## Une plateforme qui trouve sa place en région

- 60 000 offres, 3000 entreprises qui publient régulièrement directement sur nosemplois
- Une base de 36 000 candidats dont 50% sont visibles en Cvthèque
- 7 000 candidatures par mois via nosemplois (en moyenne, depuis janvier 2023)

# nosemplois : intégration par les organismes de formation



Enjeu : renforcer l'intégration de nosemplois dans l'accompagnement des stagiaires pour leur recherche d'emploi

## Des marges de progrès :

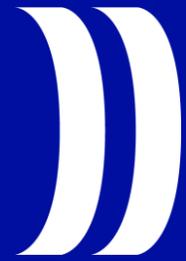
- Juin 2023 : 12% des stagiaires bénéficiaires des programmes de formation Région avaient activé leur inscription sur nosemplois
- Encore une faible utilisation du module « conseiller emploi-formation », véritable outil pour suivre et booster les parcours des candidats inscrits sur la plateforme

## De nouvelles modalités :

- Pré-inscription des stagiaires des programmes Région 1 mois avant la fin de la formation (préalablement pré-inscription à l'entrée en formation)
- Engagement des organismes conventionnés Région fixé par les conventions

## Propositions pour vous aider à intégrer pleinement nosemplois dans vos pratiques et par toutes vos équipes

- Un webinaire **le 13 novembre à 14 h**. Invitation à venir. Date à communiquer à vos équipes
- A l'issue du webinaire, organisation à la demande et « sur mesure » de séquences de présentation auprès de vos formateurs
- Un kit de communication



## 7- ECHANGES